



Département du Haut-Rhin  
**COMMUNE DE BANTZENHEIM**  
Conseil municipal  
**MARDI 19 SEPTEMBRE 2023 à 20h00**

**AVIS D’AFFICHAGE**  
**Liste des délibérations**

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Jean-Luc LINDECKER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Claire RADZUWEIT procuration à Daniel GODINAT  
Erika HELM-KUPPEK procuration à Dominique RUEFF  
Céline MIEHE procuration à Anne DABRY

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve le procès-verbal du 20 juin 2023.

**3. Attribution d'une subvention - Challenge vélo**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention d'un montant de 362 euros à l'association « LA NICHEE DES SOURIRES ».

**4. Attribution de subvention aux associations communales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 7 abstentions (Edith ZANINETTI, Jean-Luc LINDECKER, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) :

- approuve le versement des subventions.

**5. Décision modificative n°2 – Exercice 2023 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **6. Décision modificative n°3 – Exercice 2023 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **7. Décision modificative n°4 – Exercice 2023 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD)

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **8. Décision modificative n°5 – Exercice 2023 – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD)

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **9. Approbation de la convention tripartite de financement de l'accompagnement des enfants durant le transport scolaire**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve les termes de la convention ;
- autorise M. le Maire à signer la convention.

#### **10. Cession d'une parcelle – Rue de la Hardt – Autorisation du déclassement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- prononce la désaffectation et le déclassement du domaine public de cette surface de 8m<sup>2</sup> cadastrée section n°6 parcelle 129 afin qu'elle soit incluse dans le domaine privé de la commune ;
- autorise le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, tout document y afférent.

#### **11. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024 – 2027 du centre de gestion du Haut-Rhin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;
- autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

#### **12. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

### **13. Demande d'intervention de l'ergonome du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'intervention de l'ergonome, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention ;
- autorise l'autorité territoriale ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

### **14. Rapport d'activité Territoire d'Energie**

L'ensemble du conseil municipal prend acte, sans observation, de ce rapport.

### **15. Création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) :

- sollicite la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile.

### **16. Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- nomme M. Dominique RUEFF, M. Thierry SALTZMANN, M. Jean-Luc LINDECKER, M. Guillaume SEVIN et M. Bernard RAILLARD membres de la commission de contrôle des listes électorales pour une durée de trois ans.

### **17. Renouvellement des baux de chasse**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour, 4 abstentions (Anne DABRY avec procuration de Céline MIEHE et Dominique RUEFF avec procuration de Erika HELM-KUPPEK) et 4 contre (Guillaume SEVIN, Bernard RAILLARD, Daniel GODINAT avec procuration de Claire RADZUWEIT) :

- en deux lots de chasse délimités comme suit :
  - LOT 1 NORD : 407 hectares 26 ares et 94 ca  
Loyer annuel : 900 euros
  - LOT 2 SUD : 347 hectares 40 ares 80 ca  
Loyer annuel : 2 000 euros
- décide de retenir la location par voie de convention de gré à gré avec les locataires sortants ;
- autorise le maire à signer les baux à intervenir.

### **18. Acte de mainlevée du droit de résolution**

La majorité du conseil municipal vote l'ajournement de ce point.

### **19. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

### **20. Informations communiquées par les Adjoint**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

### **21. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 26/09/2023

Le Maire  
M. Roland ONIMUS

